

Lettre de Huguette Junod du 13 mai 2024 au comité de l'A*dS

Comme je l'ai dit lors d'une de mes interventions, depuis 1975, j'assiste (presque) chaque année à l'AG des écrivain-es suisses (la SSE jusqu'à la fusion avec le groupe d'Oltén en 2001, fondé en 1971 pour protester contre la préface de Maurice Zermatten, alors président de la SSE, au Petit livre de la défense civile). Presque chaque année, la société envoyait à la presse une prise de position sur un sujet ou un autre, le monde nous donnant en permanence des raisons de nous insurger.

J'ai retrouvé le PV de 1999, qui mentionnait une prise de position sur l'Afghanistan par le comité (si-si !), de 2001 par l'AG sur l'Afghanistan, de 2002 par l'AG contre l'initiative de l'UDC voulant démanteler le droit d'asile.

Je me souvenais de la belle lettre rédigée Daniel de Roulet et Eugène, alors coprésidents de l'AdS, qui venait d'être créée. Je l'ai retrouvée dans mon classeur SSE-AdS, et vous en envoie le scan en pièce attachée.

Je ne comprends toujours pas pourquoi le comité a refusé d'entrer en matière sur le massacre perpétré à Gaza depuis octobre 2023 par le gouvernement Netanyahu. Non seulement, le comité l'avait déjà fait, mais il est toujours possible de soumettre une prise de position à l'AG et la faire voter, comme cela fut si souvent le cas. Il aurait donc été bien, adéquat, logique de proposer à celui qui a posé le problème de rédiger un texte sur lequel nous aurions pu voter. Ce qui aurait non seulement évité 4 démissions, mais aurait placé l'AdS parmi les instances qui ont le courage de défendre les droits humains (bafoués depuis si longtemps par Netanyahu). Cela sans omettre de s'insurger contre l'acte terroriste du Hamas en territoire israélien le 7.10.23 et les prises d'otages.

L'article 2 de nos statuts le précise :

L'AdS poursuit des objectifs culturels, syndicaux et politiques. Elle défend la liberté d'opinion et le respect des droits de la personne au niveau international. Elle s'engage à contribuer à l'établissement d'une société solidaire.

Je déplore en outre que les échanges avec Fabio Pusterla n'aient pas été mentionnés, envoyés aux membres, ni portés à l'ordre du jour.

J'ai pris contact avec Daniel de Roulet, à propos de sa lettre, qu'il n'avait plus, mais que j'ai retrouvée dans mon classeur. Il m'a parlé de l'affaire Pusterla, de la séance au Tessin (dont on ne nous a pas non plus parlé !), où le comité a prétendu que ce n'était pas le rôle de l'AdS de faire de la politique !!! (Cela en contradiction avec les statuts !). Ce refus a provoqué la démission de Fabio Pusterla, qui a envoyé une belle lettre... lettre qui n'a pas été transmise aux membres et qui n'était pas non plus à disposition lors de l'AG du 9.5 ! Ni d'ailleurs le PV de la séance du Tessin.

Tout cela m'étonne et me choque. En effet, j'attends que le comité de l'AdS soit transparent, parle des questions soulevées par ses membres et diffuse à l'ensemble des membres les documents y relatifs. J'attends également que le comité applique les statuts de l'AdS, dont la défense des droits humains. Et se montre courageux. Je ne comprends pas sa pusillanimité. Je ne m'y reconnais pas.

Vous trouverez ci-dessous le texte que je propose, comme prise de position, qui pourrait être soumis, par courriel, au vote des participant-es à l'AG du 9.5.24.

«L'AdS, par les membres qui furent présents à l'AG du 9.5.24, fait valoir la position suivante : tout en reconnaissant l'horreur de l'acte terroriste par le Hamas du 7 octobre 2023 et les

prises d'otages de civil-es israélien-nes, elle s'insurge contre les destructions et les massacres de la bande de Gaza depuis le 7 octobre à nos jours, visant indistinctement, sous prétexte de pourchasser les responsables du Hamas, les immeubles, écoles, hôpitaux, ambulances et civil-es innocent-es, dont des enfants. 35'000 morts à ce jour; sans compter les blessé-es, les gens terrorisés, les enfants traumatisés à vie, une population entière affamée. Elle demande la cessation immédiate et définitive des combats, ainsi que la restitution des otages.»